

L'hôtellerie de tourisme en France métropolitaine :

l'offre en 2006

Marie-Anne LE GARREC

Direction du Tourisme

Bureau des études, des statistiques et des comptes économiques



Sommaire

Introduction	3
<hr/>	
L'offre en 2006	4
Environ 1,2 million de lits	4
Les évolutions du parc hôtelier depuis huit ans	5
L'essor des chaînes hôtelières	5
Croissances des deux extrémités de confort	6
Principales caractéristiques du parc	7
L'Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA concentrent la moitié de la capacité hôtelière	7
L'offre hôtelière par espace touristique	9
Méthodologie	10
<hr/>	
L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme	10
Principaux indicateurs	10
Espaces touristiques	10
Hôtellerie de chaîne	10
Questionnaire	11

Introduction

L'offre hôtelière au 31/12/2006

Le parc de l'hôtellerie de tourisme est à nouveau en légère baisse entre 2005 et 2006, passant de 613 800 à 612 400 chambres. On observe une poursuite du développement de l'hôtellerie de chaîne (+ 4 900 chambres par rapport à 2005) au détriment de l'hôtellerie indépendante (- 6 300 chambres). L'hôtellerie de chaîne représente aujourd'hui 39,5 % de l'offre hôtelière.

On note également une progression de l'offre haut de gamme, 3 et 4 étoiles : + 3 100 chambres entre 2005 et 2006.

L'Île-de-France, les régions Rhône-Alpes et P.A.C.A. concentrent à elles trois la moitié de la capacité hôtelière.

Parc de l'hôtellerie de tourisme au 31/12/2003

	0*	1*	2*	3*	4*-4*L	Total
Etablissements	2 262	1 889	9 884	3 636	720	18 391
Chambres	74 406	38 831	279 735	164 721	55 449	613 142

Parc de l'hôtellerie de tourisme au 31/12/2004

	0*	1*	2*	3*	4*-4*L	Total
Etablissements	2 223	1 789	9 846	3 703	748	18 309
Chambres	75 527	37 692	277 750	167 166	57 267	615 402

Parc de l'hôtellerie de tourisme au 31/12/2005

	0*	1*	2*	3*	4*-4*L	Total
Etablissements	2 159	1 642	9 752	3 754	778	18 085
Chambres	75 937	35 195	275 286	168 728	58 652	613 798

Parc de l'hôtellerie de tourisme au 31/12/2006

	0*	1*	2*	3*	4*-4*L	Total
Etablissements	2 110	1 550	9 620	3 787	810	17 877
Chambres	76 836	33 741	271 326	170 034	60 487	612 424

L'offre en 2006

Environ 1,2 million de lits

Au 31 décembre 2006, le parc hôtelier français compte 17 588 hôtels homologués pour 598 176 chambres (tableau 1). En ajoutant les hôtels de chaînes non classés, l'hôtellerie de tourisme comprend 17 877 hôtels offrant 612 424 chambres.

Ce volume équivaut à environ 1,2 millions de lits, soit 23 % de la capacité d'accueil en hébergement marchand en France et 7 % de la capacité d'accueil globale (hébergement non marchand compris). L'hôtellerie de tourisme est le deuxième hébergement marchand en France après l'hôtellerie de plein air.

Tableau 1 : Parc hôtelier *

au 31 décembre

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Hôtels	20 147	20 212	19 912	19 563	18 809	18 563	18 474	18 468	18 373	18 217
Chambres	596 670	611 537	608 353	600 883	586 944	583 578	589 174	600 492	603 619	603 279
Capacité moyenne	29,6	30,3	30,6	30,7	31,2	31,4	31,9	32,5	32,9	33,1

2003	2004	2005	2006
18 391	18 309	18 085	17 877
613 142	615 402	613 798	612 422
33,3	33,6	33,9	34,3

* Rupture de champ en 2003 : hôtellerie homologuée jusqu'en 2003, hôtellerie de tourisme depuis 2004.

Au 31 décembre 2003 : 18 391 hôtels de tourisme (613 142 chambres), dont 18 217 hôtels classés (603 279 chambres).

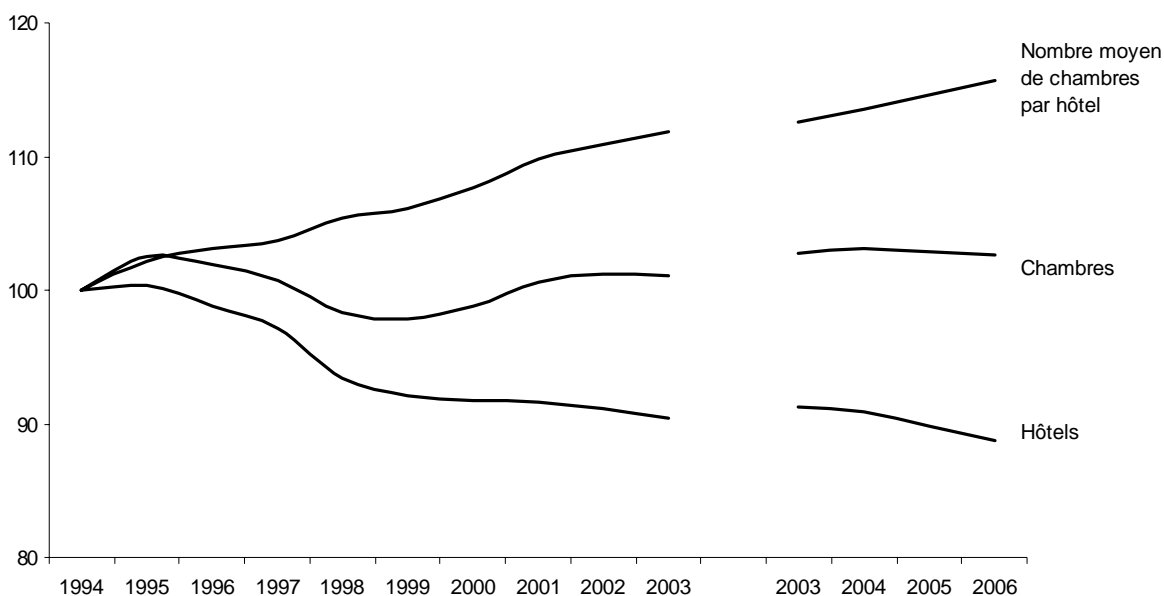
Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

En Europe, la France possède la troisième capacité hôtelière derrière l'Italie (1,9 million de lits) et l'Allemagne (1,5 million), et devant l'Espagne (1 million) et le Royaume-Uni (1 million).

Le graphique ci-dessous montre la croissance de la taille moyenne des hôtels depuis une dizaine d'années. Entre 1994 et 2006, le nombre d'hôtels classés a diminué 13 % alors que le nombre de chambres diminuait de 3 % seulement. Au final, la capacité moyenne d'un hôtel classé français est passée de 29,6 à 33,7 chambres entre 1994 et 2006.

En incluant les hôtels de tourisme non homologués (289 hôtels offrant plus de 14 000 chambres), la capacité moyenne d'un hôtel de tourisme français passe à 34,3 chambres.

Graphique 1 : Evolution du parc hôtelier, base 100 en 1994 *



Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

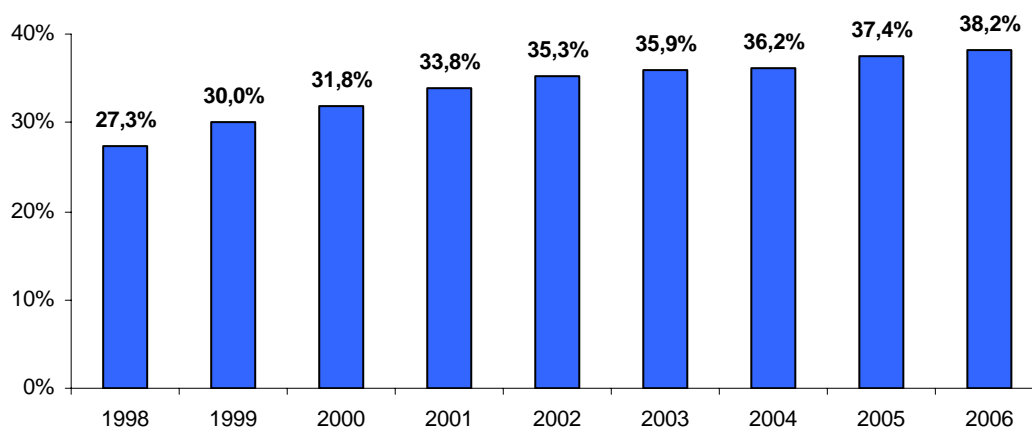
* Rupture de champ en 2003 : hôtellerie homologuée jusqu'en 2003, hôtellerie de tourisme depuis 2004.

Les évolutions du parc hôtelier depuis huit ans

L'essor des chaînes hôtelières

Les deux dernières décennies ont été marquées par le développement des chaînes hôtelières : en vingt ans, le nombre de chambres appartenant à des chaînes a triplé. Depuis six ans, cette croissance marque légèrement le pas, même si le taux de pénétration de l'hôtellerie de chaîne continue d'augmenter. En 2006, il atteint 38,2 % ce qui signifie qu'environ deux tiers des chambres hôtelières en France appartiennent encore à l'hôtellerie indépendante (graphique 2). En incluant les hôtels de chaîne non classés, le taux de pénétration de l'hôtellerie de chaîne passe à 39,5 %.

Graphique 2 : Evolution du taux de pénétration de l'hôtellerie de chaîne homologuée



Taux de pénétration : nombre de chambres en hôtellerie de chaîne homologuée / nombre total de chambres homologuées.

Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

Le tableau 2 montre des évolutions très diverses de l'offre selon les différents modes de gestion :

- les hôtels franchisés sont ceux qui se sont le plus développés, leur part dans la capacité totale est passée de 1,6 % à 14,8 % en huit ans. Ils ont très fortement contribué au développement de l'hôtellerie de chaîne.
- les hôtels purement indépendants (sans regroupement de type volontaire) sont en déclin : leur nombre de chambres a diminué de 20 % en huit ans. Ils restent néanmoins toujours les plus représentés dans le parc hôtelier avec un peu moins de la moitié de la capacité hôtelière classée. Depuis sept ans, les hôtels adhérents à une chaîne volontaire représentent 15 % de la capacité hôtelière.

Tableau 2 : Répartition du parc homologué selon le type d'hôtel

au 31 décembre

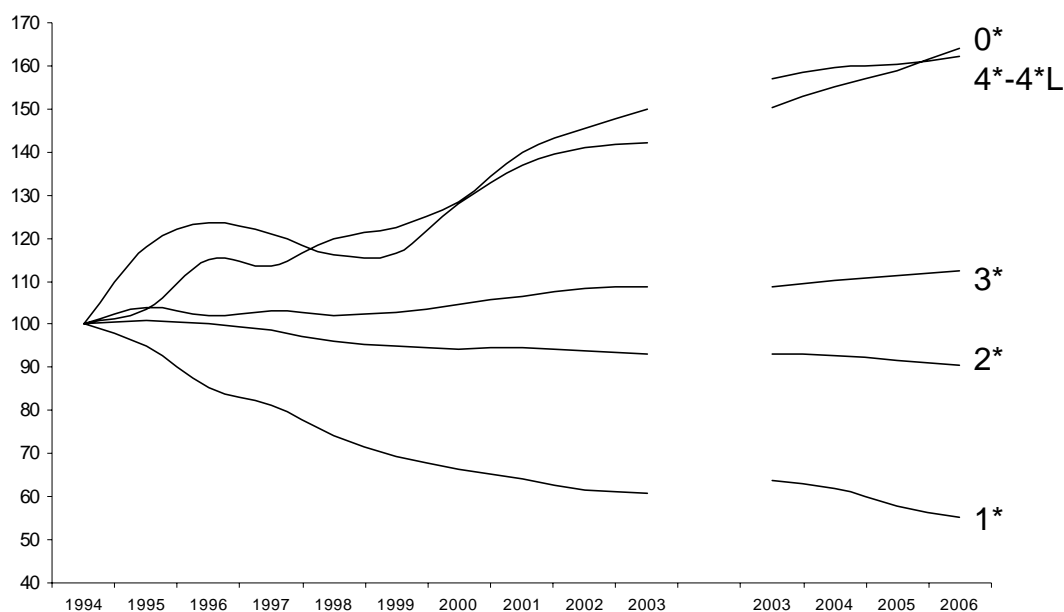
CHAMBRES	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chaînes intégrées	151 002	159 709	164 130	171 099	170 651	159 962	133 934	137 987	140 380
Franchises	9 324	15 321	22 952	31 815	42 368	56 604	84 887	87 286	88 277
Total chaînes	160 326	175 030	187 082	202 914	213 019	216 566	218 821	225 273	228 657
Chaînes volontaires	78 496	88 290	88 148	91 038	92 025	91 544	90 970	89 275	91 395
Indépendants	348 122	320 258	313 944	306 540	298 575	295 169	294 444	287 360	278 124
Total indépendants	426 618	408 548	402 092	397 578	390 600	386 713	385 414	376 635	369 519
TOTAL	586 944	583 578	589 174	600 492	603 619	603 279	604 235	601 908	598 176
Part en %	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chaînes intégrées	25,7%	27,4%	27,9%	28,5%	28,3%	26,5%	22,2%	22,9%	23,5%
Franchises	1,6%	2,6%	3,9%	5,3%	7,0%	9,4%	14,0%	14,5%	14,8%
Total chaînes	27,3%	30,0%	31,8%	33,8%	35,3%	35,9%	36,2%	37,4%	38,2%
Chaînes volontaires	13,4%	15,1%	15,0%	15,2%	15,2%	15,2%	15,1%	14,8%	15,3%
Indépendants	59,3%	54,9%	53,3%	51,0%	49,5%	48,9%	48,7%	47,7%	46,5%
Total indépendants	72,7%	70,0%	68,2%	66,2%	64,7%	64,1%	63,8%	62,6%	61,8%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INSEE, direction du Tourisme, partenaires régionaux

Croissance des deux extrémités de confort

Autre phénomène allant de pair avec le développement de l'hôtellerie de chaîne en France : la croissance de la capacité hôtelière en 0 étoile d'une part et en 4 étoiles - 4 étoiles luxe d'autre part. Pour les hôtels économiques 0 étoile de confort, le nombre de chambres a augmenté de plus de 40 % en douze ans, et pour les hôtels haut de gamme, la hausse est supérieure à 60 % (graphique 3). Dans le même temps, la capacité hôtelière a reculé de 10 % pour les 2 étoiles et de 49 % pour les 1 étoile, catégorie qui tend à disparaître.

Graphique 3 : Evolution du nombre de chambres selon la catégorie, base 100 en 1994 *



Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

* Rupture de champ en 2003 : hôtellerie homologuée jusqu'en 2003, hôtellerie de tourisme depuis 2004.

Les changements du parc en termes de confort sont directement liés au développement de l'hôtellerie de chaîne. En effet (tableau 3), la part de la catégorie 0 étoile a fortement diminué dans les hôtels indépendants, passant de 43 % en 1998 à 25 % en 2006. La croissance de l'hôtellerie de chaîne, dont le taux de pénétration est maximal dans les deux extrémités de confort, a permis le fort développement des 0 étoile et des 4 étoiles - 4 étoiles luxe dans le parc hôtelier français.

Tableau 3 : Répartition des chambres par catégorie, selon le type d'hôtel

	Chaînes		Indépendants		Taux de pénétration de l'hôtellerie chaîne	
	1998	2006	1998	2006	1998	2006
0 étoile	19,7%	22,1%	5,5%	4,4%	57,3%	75,5 %
1 étoile	3,9%	3,9%	9,1%	6,0%	14,0%	28,8 %
2 étoiles	38,5%	34,5%	53,0%	51,7%	21,4%	29,2 %
3 étoiles	27,2%	24,4%	26,0%	30,8%	28,2%	32,9 %
4 étoiles – 4 étoiles luxe	10,7%	15,0%	6,4%	7,0%	38,7%	57,0 %
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	27,3%	38,2 %

Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

Principales caractéristiques du parc

L'Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA concentrent la moitié de la capacité hôtelière

Les trois principales régions d'accueil pour l'hôtellerie de tourisme sont l'Île-de-France (24,2 % de la capacité totale), Rhône-Alpes (11,4 %) et Provence Alpes Côte d'Azur (11,2 %). Les dix-neuf autres régions se partagent les 327 000 chambres restantes (tableau 4). La répartition régionale de la capacité hôtelière s'est peu modifiée en dix ans. La Corse présente la plus grande concentration d'hôtels proportionnellement à sa population (7,9 lits pour 100 habitants), loin devant Midi-Pyrénées (2,9) et Provence Alpes Côte d'Azur (2,9). La densité touristique hôtelière est légèrement plus faible en Île-de-France (très fortement peuplée) et en Rhône-Alpes (où d'autres types d'hébergements ont un poids plus important). D'une manière générale, et sauf pour l'Alsace, la densité touristique est plus élevée dans les régions du sud (carte 1).

Tableau 4 : Répartition des chambres par région et nombre de lits pour 100 habitants, en 2006

Région	Chambres	%	% cumulé	Lits pour 100 habitants
Île-de-France	148 234	24,2	24,2	2,6
Rhône-Alpes	69 339	11,3	35,5	2,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	68 074	11,1	46,6	2,9
Midi-Pyrénées	39 196	6,4	53,0	2,9
Aquitaine	30 284	4,9	58,0	2,0
Languedoc-Roussillon	26 838	4,4	62,4	2,1
Bretagne	24 781	4,0	66,4	1,6
Pays de la Loire	21 254	3,5	69,9	1,2
Centre	19 680	3,2	73,1	1,6
Alsace	19 001	3,1	76,2	2,1
Nord - Pas-de-Calais	17 755	2,9	79,1	0,9
Poitou-Charentes	16 891	2,8	81,9	1,8
Auvergne	16 012	2,6	84,5	2,4
Bourgogne	15 666	2,6	87,0	2,1
Basse-Normandie	15 070	2,5	89,5	2,1
Lorraine	13 643	2,2	91,7	1,2
Corse	10 876	1,8	93,5	7,9
Haute-Normandie	9 637	1,6	95,1	1,1
Champagne-Ardenne	9 154	1,5	96,6	1,4
Picardie	7 902	1,3	97,9	0,8
Franche-Comté	7 822	1,3	99,1	1,4
Limousin	5 315	0,9	100,0	1,5
Total	612 424	100,0	100,0	2,0

Lits pour 100 habitants = (Chambres x 2) pour 100 habitants. Population estimée en 2005 (Insee)

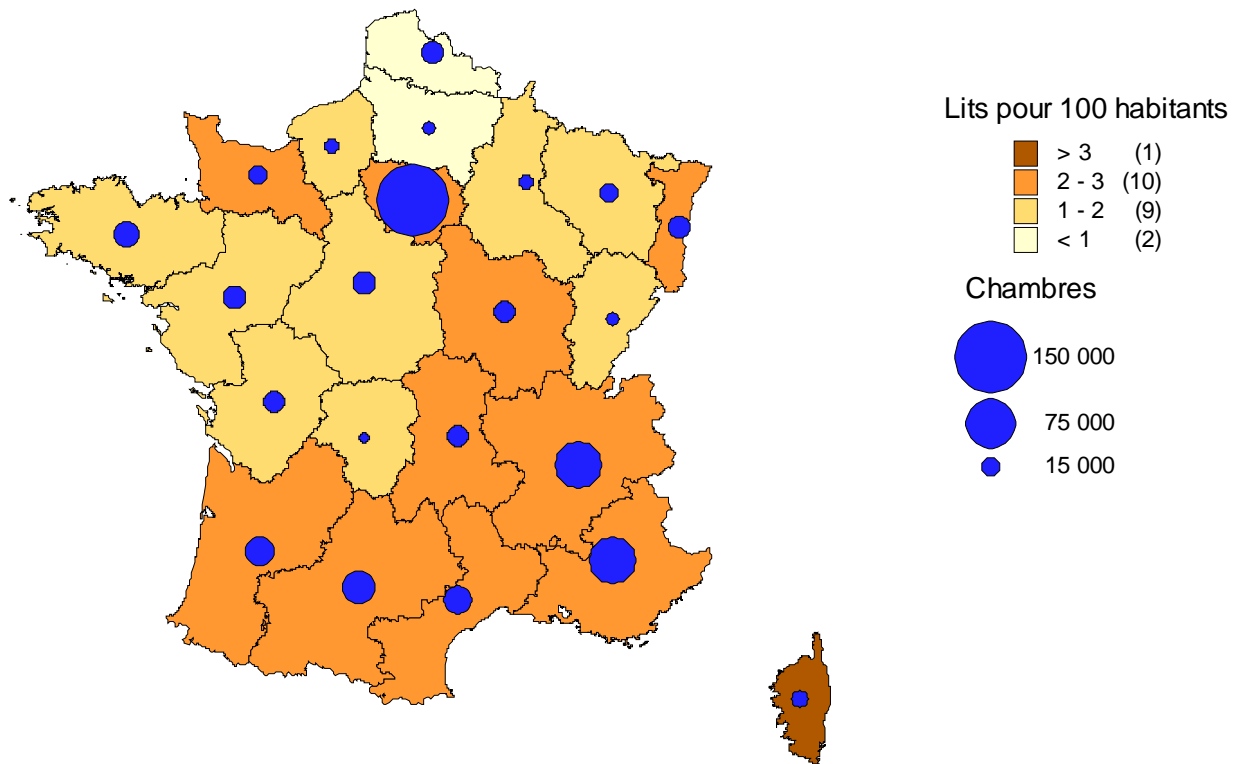
Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

D'un point de vue départemental, Paris offre la plus grande capacité hôtelière avec 77 300 chambres (tableau 5). Viennent ensuite les Alpes-Maritimes (4,3 %) et les Hautes-Pyrénées (2,9 %). La très forte capacité hôtelière des Hautes-Pyrénées est due à la présence de Lourdes (qui concentre près de 15 000 chambres) et celle de Seine-et-Marne à l'implantation d'Eurodisney. La densité touristique hôtelière (nombre de lits pour 100 habitants) est maximale en Hautes-Pyrénées (15,3), en Corse-du-Sud (9,9) et dans les Hautes-Alpes (7,9). Elle est élevée en Lozère, mais surtout à cause d'une faible population (carte 2).

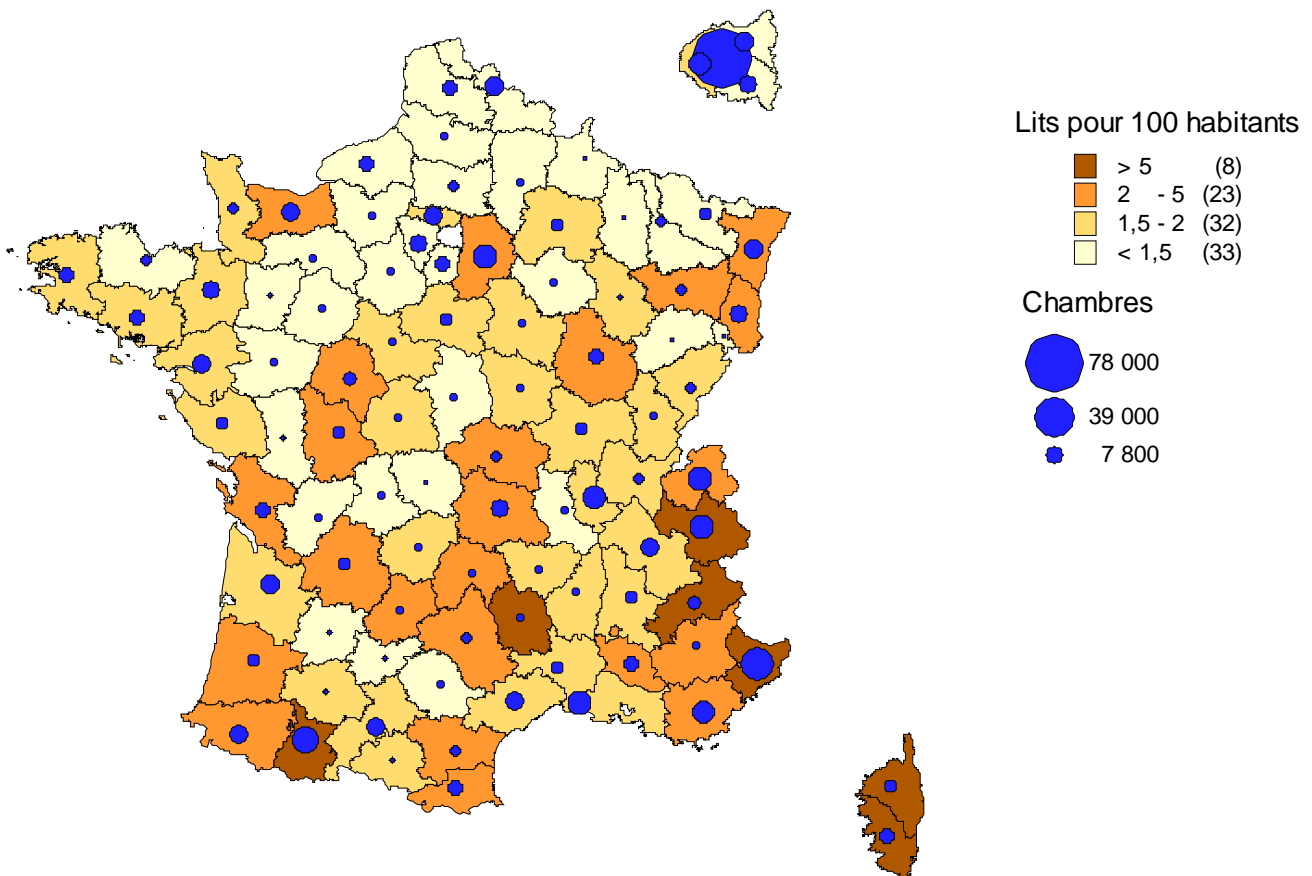
Tableau 5 : Dix principaux départements pour l'offre hôtelière et nombre de lits pour 100 habitants, en 2006

Départements	Chambres	%	Lits pour 100 habitants
75 - Paris	77 262	12,6	7,2
06 - Alpes-Maritimes	26 588	4,3	5,0
65 - Hautes-Pyrénées	17 566	2,9	15,3
74 - Haute-Savoie	16 170	2,6	4,7
73 - Savoie	15 615	2,5	7,8
13 - Bouches-du-Rhône	15 285	2,5	1,6
77 - Seine-et-Marne	15 168	2,5	2,4
69 - Rhône	13 385	2,2	1,6
92 - Hauts-de-Seine	13 164	2,1	1,7
83 - Var	12 761	2,1	2,6
France entière	612 424	100,0	2,0

Carte 1 : Répartition des chambres et nombre de lits pour 100 habitants, par région, en 2006



Carte 2 : Répartition des chambres et nombre de lits pour 100 habitants, par département, en 2006



L'offre hôtelière par espace touristique

Quel que soit l'espace touristique, on observe une hausse lente mais continue de la part des chambres 3 et 4 étoiles dans le parc de l'hôtellerie de tourisme.

L'espace **urbain** concentre 38 % des hôtels de tourisme et 56 % des chambres en France (tableau 6). Les établissements y sont de taille largement supérieure à la moyenne, en particulier en Île-de-France hors Paris. Dans cette zone, la forte capacité moyenne d'accueil est due à la présence d'Eurodisney et des deux zones aéroportuaires (Orly et Roissy). Si les chaînes sont très fortement implantées dans les hôtels urbains (avec plus de la moitié de la capacité), c'est également le cas hors Île-de-France, notamment le long des axes routiers. Dans les villes de province, plus de la moitié de l'offre hôtelière appartient aux chaînes. Par ailleurs, si l'hôtellerie haut de gamme est très présente à Paris (plus de 60 % des chambres), elle l'est beaucoup moins dans le reste de l'espace urbain français.

Le **littoral** concentre près de 20 % de l'offre, que ce soit en établissements ou en chambres. La moitié des hôtels littoraux se situent au bord de la Méditerranée. La capacité moyenne des hôtels est supérieure sur le littoral méditerranéen à celle du littoral Nord ou du littoral atlantique. Les chaînes sont surtout implantées sur le littoral Nord ; ailleurs, leur taux de pénétration est inférieur à la moyenne nationale. Enfin, sur le littoral méditerranéen, la part des hôtels classés 3 étoiles et plus est presque comparable à celle de Paris, tandis que l'hôtellerie haut de gamme est beaucoup moins présente en Atlantique et sur le littoral Nord.

A la **campagne** et en **montagne**, les hôtels sont de taille assez petite (20 chambres environ). En montagne, cette taille devient plus importante dès lors que l'on se rapproche des stations. Sur ces deux espaces, l'hôtellerie est plutôt d'un confort inférieur à la moyenne (sauf dans les stations de montagne) et les chaînes sont très peu présentes. En montagne hors station, ces dernières sont presque inexistantes.

Tableau 6 : Répartition des hôtels et des chambres par espace touristique, au 31/12/2006

Espace touristique	Hôtels de tourisme	%	Chambres	%	Taille moyenne (chambres)	Part des chambres en ...	
						Chaînes	3*- 4*- 4*luxé
Littoral	3 381	18,9	111 486	18,2	33	32,3%	44,5%
dont :							
Nord (Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais)	545	3,0	18 211	3,0	33	45,2%	32,5%
Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine)	1 327	7,4	37 478	6,1	28	27,1%	33,3%
Méditerranée (PACA, Languedoc, Corse)	1 509	8,5	55 797	9,1	37	31,7%	56,0%
Urbain	6 750	37,8	343 267	56,1	51	54,2%	39,4%
dont :							
Paris	1 465	8,2	77 262	12,6	53	40,1%	61,3%
Île-de-France hors Paris	772	4,3	64 380	10,5	83	73,7%	38,8%
Autre	4 513	25,3	201 625	32,9	45	53,3%	31,8%
Rural	4 899	27,9	96 419	15,7	20	16,9%	26,7%
Montagne	2 847	15,9	61 252	10,0	22	5,6%	28,0%
dont							
Hors stations de montagne	1 730	9,7	31 515	5,1	18	3,1%	18,5%
Stations de montagne	1 117	6,2	29 737	4,9	27	8,1%	40,1%
France entière	17 877	100,0	612 424	100,0	34	39,5%	37,3%

Source : Insee, direction du Tourisme, partenaires régionaux

Méthodologie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme est réalisée par l'**Insee** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) en partenariat avec la **direction du Tourisme**, tout comme l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air. La mise en œuvre est effectuée par les directions régionales de l'Insee (hors DOM-TOM). Le pôle "Tourisme" de l'Insee (Montpellier) joue le rôle de coordinateur entre les 22 directions régionales. Cette enquête fait partie du programme avalisé par le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) et revêt un caractère obligatoire. Des partenariats avec des organismes locaux du tourisme (CRT, CDT, ORT, Offices de Tourisme, ...) ont été signés dans la plupart des régions, permettant ainsi d'augmenter la taille des échantillons, voire d'enquêter l'ensemble des hôtels classés dans certaines régions.

Il s'agit d'une enquête portant sur l'ensemble de l'année et sur l'ensemble des hôtels classés de 0* à 4* ; elle a été étendue aux hôtels de chaînes non classés en 2003, et aux 4 départements d'outre-mer en 2004.

L'enquête a fait l'objet d'une rénovation importante en 2006. Outre la modification du protocole de collecte (utilisation d'un questionnaire unique et nouvelle nomenclature des pays), la modification principale a porté sur la méthode de redressement statistique pour mieux traiter la non-réponse. Cette nouvelle méthode a donc provoqué une rupture de série sur les données de fréquentation entre 2005 et 2006.

Principaux indicateurs

Taux d'occupation (%) : nombre de chambres occupées / nombre de chambres offertes.

Arrivées : nombre de personnes arrivées dans les hôtels classés.

Nuitées : nombre de nuitées réalisées dans les hôtels classés.

Exemple : un couple arrive le 25 juillet et séjourne 10 nuits. Il faut compter 2 arrivées et 14 nuitées en juillet ; 0 arrivée et 6 nuitées en août.

Durée moyenne de séjour (en nuitées) : nombre de nuitées / nombre d'arrivées.

Espaces touristiques

Les espaces touristiques utilisés sont communs avec ceux de l'hôtellerie de plein air. A chaque commune, correspond un espace touristique national (ETN) parmi les six du tableau ci-dessous. Pour notre étude, ces derniers sont regroupés en quatre modalités.

Espaces touristiques nationaux	Espaces touristiques agrégés
Littoral rural + littoral urbain	LITTORAL
Station de montagne + montagne hors station	MONTAGNE
Autre urbain	URBAIN
Autre rural	RURAL

Hôtellerie de chaîne

Dans cette étude, l'hôtellerie de chaîne est définie comme l'ensemble des hôtels ayant une enseigne d'un groupe hôtelier, quel que soit leur statut juridique (filiales, franchisés). Elle regroupe les chaînes intégrées et les indépendants franchisés. Les autres hôtels sont considérés comme indépendants.

> **Le questionnaire pour l'année 2006 figure ci-après.**

> **Le parc est mesuré au 31 décembre de chaque année et la fréquentation sur l'ensemble des mois de janvier à décembre (avec des résultats publiés mensuellement).**

RAPPEL

NUMHEB : 6342
Questionnaire à retourner avant le : 05/08/2004
Votre correspondant à l'INSEE Geneviève Payen Tél : 04 68 54 66 11 Fax : 04 68 54 66 00 Mél : genevieve.payen@insee.fr

HOTEL LA GARRIGOLE

66000 PERPIGNAN

Les renseignements demandés le sont à titre confidentiel et ne servent qu'à établir des statistiques

1. Caractéristiques de votre établissement

<i>Si un ou plusieurs changements sont constatés par rapport aux informations pré-imprimées, veuillez modifier ci-dessous</i>	
SIRET : 300 023 450 00012	SIRET : ☞
Hôtel indépendant	Hôtel de chaîne intégrée <input type="checkbox"/> Hôtel de chaîne volontaire <input type="checkbox"/> Hôtel indépendant <input type="checkbox"/> Hôtel indépendant franchisé <input type="checkbox"/>
Avec restaurant	Avec restaurant <input type="checkbox"/> Sans restaurant <input type="checkbox"/>
0 étoile	Classement officiel : ???? étoile(s) Non classé <input type="checkbox"/>
10 chambres	Nombre de chambres dans l'hôtel : ?????????? Nombre de places -lits : ??????????
Fermé :	Dates de fermeture
Du 01/08/2004 au 02/01/2005	du ?????????????????????? au ?????????????????????? inclus
Du 04/04/2005 au 15/04/2005	du ?????????????????????? au ?????????????????????? inclus
	du ?????????????????????? au ?????????????????????? inclus

Personne ayant répondu à ce questionnaire	NOM :	Téléphone :
	Mèl :	Télécopie :

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est obligatoire.
Visa 123456789 du ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, et du ministre de l'Économie (Insee), valable pour l'année 2003.
Aux termes de l'article 6 de loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
L'article 22 du décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 et les avis du CNIS publiés aux bulletins officiels du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget n° 86.2 et 89.3 précisent les conditions dans lesquelles les données peuvent éventuellement être communiquées et diffusées.
L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part, que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut s'exercer pendant le temps de conservation des informations nominatives auprès de la Direction Régionale de l'I.N.S.E.E qui effectue l'enquête.

Ce questionnaire doit être retourné dûment rempli en utilisant l'enveloppe jointe.

INSEE LANGUEDOC ROUSSILLON
N° Autorisation
34000 MONTPELLIER Cedex 2

Tournez s'il vous plaît

2. Occupation des chambres au cours du mois

Nombre de chambres occupées chaque jour :(Indiquez "0" si aucune, "F" si fermeture)

1 ^{er} au 2	2 au 3	3 au 4	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	
11 au 12	12 au 13	13 au 14	14 au 15	15 au 16	16 au 17	17 au 18	18 au 19	19 au 20	20 au 21	
21 au 22	22 au 23	23 au 24	24 au 25	25 au 26	26 au 27	27 au 28	28 au 29	29 au 30	30 au 31	31 au 1 ^{er}

Total des chambres occupées dans le mois :

(doit être égal à la somme des chambres occupées chaque jour du tableau ci-dessus)

|_|_|_|_|_|_|_|

3. Fréquentation mensuelle

Indiquez dans le tableau ci-dessous les arrivées et nuitées relatives aux voyageurs ayant séjourné au moins une nuit dans votre hôtel ce mois-ci en les répartissant selon leur pays de résidence habituelle.

Ex : un couple arrive et séjourne 3 nuits dans le mois; il faut compter 2 arrivées dans le mois et 6 nuitées (2 personnes x 3 nuits).

Une personne arrive le 25 janvier et séjourne 10 nuits ; il faut compter 1 arrivée et 7 nuitées sur le questionnaire de janvier et 0 arrivée et 3 nuitées sur le questionnaire de février.

Seuls les principaux pays de résidence rencontrés figurent dans le tableau. Vous les complétez, si besoin, en utilisant la liste des autres pays figurant dans le cadre ci-dessous. Vous indiquerez soit le nom soit le numéro des pays sur les lignes restées vierges.

Pays de résidence habituelle	Numéro	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées
FRANCE	000		
TOTAL ETRANGER			
Dont :			
Allemagne	109		
Belgique	131		
Espagne	134		
Etats-Unis	404		
Italie	127		
Japon	217		
Pays-Bas	135		
Portugal	139		
Royaume-Uni	132		
Suisse	140		
TOTAL FRANCE + ETRANGER			

Pays	Numéro
Autriche	110
Bulgarie	111
Chypre	254
Croatie	119
Danemark	101
Estonie	106
Finlande	105
Grèce	126
Hongrie	112
Irlande	136
Islande	102
Lettonie	107
Lituanie	108
Luxembourg	137
Malte	144
Norvège	103
Pologne	122
République Tchèque	116
Roumanie	114
Russie	123
Slovaquie	117
Slovénie	145
Suède	104
Turquie	208
Autres pays d'Europe	026
Algérie, Maroc, Tunisie	027
Autres pays africains	028
Canada	401
Amérique centrale et du Sud	030
Proche et Moyen Orient	031
Chine	216
Asie, Océanie, Australie (sauf Japon et Chine)	032

4. Profil de la clientèle

Quelle a été, approximativement, la part de la clientèle professionnelle dans votre fréquentation du mois ?

|_|_|_| %
des nuitées.

NUMHEB :
Mois :

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire

L'hôtellerie de tourisme en France métropolitaine en 2006